



Vol plus depot de plainte quel sont les risques ?

Par **patrick**, le **23/11/2009** à **19:29**

Bonjour,
Mon ami à été pris en flagrant délis pour vol hier.
Il a volé un petit jouet a 3.90€
La vigile a rempli un dépôt de plainte seulement et ne lui a pas fait payer l'objet, elle lui à dit également de ne plus remettre les pieds dans le magasin.
Que risque t-il ? Il a 18 ans et n'a pas de casier judiciaire.
merci d'avance

Par **frog**, le **23/11/2009** à **19:45**

[citation]elle lui à dit également de ne plus remettre les pieds dans le magasin.[/citation]
Rires. Il peut y retourner les mains dans les poches tant qu'il n'y a pas eu un jugement affirmant le contraire.
[citation]Que risque t-il ? Il a 18 ans et n'a pas de casier judiciaire.[/citation]
Pour ce montant, et une première fois, rien.

Par **patrick**, le **23/11/2009** à **19:50**

merci de repondre aussi vite.
Meme ci la vigile lui a dit qu'il risquerai d'aller au tribunal ?
recevera t-il une lettre ?

Par **frog**, le **23/11/2009** à **20:09**

[citation]Meme ci la vigile lui a dit qu'il risquerai d'aller au tribunal ?[/citation]rnCoup de pression à 3.90 euros. ;-)
Ou alors sincère méconnaissance de notre système juridique... Au choix.rnrn[citation]recevera t-il une lettre ?[/citation]rnBouarf, même pas ça. En général, on classe sans suite sans perdre ni temps, ni timbre.

Par **patrick**, le **23/11/2009** à **20:11**

c'est d'accord ! rnmerci beaucoup en tous cas.rnJe vous tiens informé si il lui arrive quelque chose.rnbonne soirée ;-)